

Benjamin Constant. Par Ralph Raico

Marc Lassort

23 novembre 2010

Tous ceux qui cherchent une philosophie politique solide doivent étudier Constant. Par Ralph Raico.

Traduit par l’Institut Coppet

« *Il aimait la liberté comme les autres hommes aimèrent le pouvoir* » tel fut le jugement porté sur Benjamin Constant par l’un de ses contemporains. En effet la préoccupation permanente de ce penseur, à la fois comme écrivain et comme homme politique, a été la réalisation en France et dans d’autres pays d’une société libre. A une époque où le modèle classique du libéralisme se répand largement en Europe (dans la deuxième et troisième décennie du 19ème siècle), Constant partage avec Jeremy Bentham l’honneur d’être le principal défenseur d’une nouvelle philosophie économique. Mais ce n’est pas seulement pour son amour désintéressé de la liberté, ni pour son importance historique que Constant mérite d’être reconnu : en effet son œuvre gagnerait à être étudiée par tous ceux qui cherchent une philosophie politique permettant d’éviter les erreurs à la fois de certains libéraux du 18e siècle et du conservatisme du 19e siècle en général.

Bien qu’à son époque, il était l’orateur libéral le plus célèbre sur le continent, Constant n’a jamais été très reconnu dans le monde anglo-saxon, et ce, encore aujourd’hui. Aussi faudrait-il rappeler les faits marquants de sa carrière.

Biographie

Il est né près de Lausanne, en Suisse, en 1767, de descendant de huguenots qui avaient fui la France après la révocation de l’Édit de Nantes. Peu de choses sont à noter sur son éducation, à l’exception du fait qu’il reçut une éducation cosmopolite, fit des études à l’université d’Erlangen et d’Edimbourg, cette dernière étant alors un bastion du parti Whig, il eut des professeurs comme Adam Smith et Adam Ferguson. Constant est très tôt attiré par la vie parisienne, et entre dans le monde des salons peu avant le début de la Révolution. Il s’abrite en Allemagne jusqu’à la chute des Jacobins, et fait son retour en 1795, et dès lors étroitement associé à Mme de Staël, il commence une vie de pamphlétaire politique. Un bref passage en tant que membre du Tribunat sous Napoléon prend vite fin lorsque cet organisme émit une demande un peu trop pressée concernant la participation de l’assemblée législative dans l’élaboration des lois. Constant et ses amis sont purgés, Napoléon se plaignant de la tendance des «métaphysiciens» de l’assemblée de lui mettre systématiquement des bâtons dans les roues.

Il s’en est suivi une période de forte opposition à Bonaparte. A cette époque, Constant a composé son *De l’esprit de conquête et de confiscation*, [2] qui démontre à quel point les objectifs et les méthodes de Napoléon allaient à l’encontre de l’esprit du nouveau monde bourgeois. Cependant lors des Cent-Jours (1815), Constant rallia Napoléon supposant que le grand général serait désormais contraint de se présenter comme un monarque constitutionnel. C’est à ce moment que Constant a rédigé la constitution en vertu de laquelle Napoléon a gouverné. Après Waterloo et la restauration des Bourbons, Constant rejoint l’opposition

libérale, siège à la Chambre des Députés et se montre un brillant porte-parole. Ce fut au cours de cette période que ses idées eurent la plus grande influence. Dans le même temps il jouissait d'une grande popularité en Europe. Il meurt en 1830, peu après l'avènement de la Monarchie de Juillet.

Deux faits importants concernant Constant méritent d'être ici mentionnés. Tout d'abord il occupe une place honorable dans l'histoire de la littérature française, principalement grâce à son court roman, *Adolphe*. D'autre part, tout comme le héros de son œuvre, son intelligence était douloureusement introspective. Ses problèmes psychologiques et émotionnels ont fourni le contenu de la plupart des études sur Constant qui ont paru jusqu'à présent. Bien qu'il soit probable que ces aspects de sa personnalité aient eu une certaine influence sur sa pensée politique et sociale, cette dernière est en fait trop complexe pour s'expliquer ainsi.

« La France avec l'Angleterre et l'Écosse, a contribué plus que toute autre nation à la théorisation, si ce n'est à la pratique, de la liberté. »

Dans cette génération de grands libéraux français, qui voit le jour au deuxième tiers du 18ème siècle avec Montesquieu, Constant s'impose comme un penseur majeur. Cette circonstance temporelle est importante pour comprendre le développement de ses idées politiques, Constant ayant tendance à prendre des positions politiques différentes de celles de ses prédecesseurs libéraux. Ce constat est limpide notamment dans son attitude envers le pouvoir exécutif centralisé.

Turgot et les physiocrates, par exemple, avaient défendu l'extension du pouvoir de l'Etat dans l'intérêt de la «réforme». Ces libéraux ont constaté que la vie économique de la France était paralysée par les corporations et par un règlement trop changeant des activités marchandes ; par l'acquisition de noblesse par naissance, par une vie intellectuelle pauvre et sujette à censure, en effet les élites (Sorbonne, noblesse de cour...) détenaient un pouvoir de censure sur les livres. Les libéraux pensaient alors nécessaire l'action d'un pouvoir organisateur et puissant qui mettrait un terme aux influences néfastes et partisanes de tous ceux ayant intérêt à la servitude. Pour cette raison, les philosophes (libéraux, et de sensibilité libérale) se sont passionnés pour le concept de « despotisme éclairé » en vogue même chez certains dirigeants de l'époque. C'est aussi la raison qui a mené presque tout le parti philosophique à soutenir sans réserve Louis XV dans sa suppression des Parlements, puisque ces juridictions constituaient un frein au pouvoir du roi. Une telle faveur accordée par des philosophes à cette action arbitraire serait difficile à comprendre autrement. [3]

Cependant, avec les bouleversements de la Révolution, la plupart des institutions de l'Ancien Régime qui bénéficiaient (avec l'accord du gouvernement) de priviléges, ont été balayées. La liberté d'entreprendre est dès lors accordée à tous ; les protestants et les francs-maçons n'ont plus à craindre l'emprisonnement pour leurs convictions. Le garant de toutes les libertés individuelles est devenu le gouvernement lui-même. La noblesse, l'Église, les guildes et les autres privilégiés qui contrariaient le fonctionnement libre de la société quittent la scène, et avec ce vide créé par leurs disparitions, l'individu et l'Etat se retrouvent seuls face à face pour la première fois.

A partir de ce moment là, l'attitude des libéraux envers l'Etat se modifie. Alors que les libéraux français du passé y avaient vu un moyen pour l'établissement de la liberté, moyen sans danger pour la réalisation de certaines valeurs « philosophiques », Constant commence à pointer du doigt une série de menaces contre la liberté individuelle. Le gouvernement est dénoncé comme « *l'ennemi naturel de la liberté* » ; les ministres, quels que soient leurs partis, sont par nature,

« *les adversaires éternels de la liberté de la presse* », enfin les gouvernements sont soupçonnés de se servir de la guerre comme d’ un « *moyen d'accroître leur autorité* ». Nous assistons là aux débuts du libéralisme classique qui se manifeste notamment par une hostilité à l'étatisme, position qui tranche avec l'attitude ambiguë du 18ème siècle, et qui sera le trait principal de cette école de pensée jusqu'à nos jours [4].

L'éthique sociale

Un autre point d'achoppement entre les libéraux de l'Ancien Régime et ceux de l'époque de Constant réside dans l'éthique de l'organisation sociale. À cet égard, les philosophes du 18ème siècle avaient anticipé l'idée centrale de Bentham, un quasi-contemporain de Constant. Alors que des auteurs libéraux comme Mercier de la Rivière et Du Pont de Nemours, se fondaient exclusivement sur une éthique utilitariste (tout comme Bentham), Constant s'appuie sur des conceptions plus élevées. Cela doit être souligné, puisque beaucoup d'historiens du libéralisme – à la fois les conservateurs et les libéraux de gauche modernes – ont souvent raisonné comme si l'utilitarisme avait été historiquement la seule base philosophique du libéralisme. Ce n'était pas le cas avec certains libéraux des plus éminents, dont Constant, qui a catégoriquement rejeté l'utilitarisme :

« *Est-ce si vrai que le bonheur – quel qu'il soit – soit la fin unique cherchée par l'homme? Si oui, alors notre route serait étroite, et notre destinée pas très élevée. Il n'y a pas un de nous qui serait heureux, s'il voulait bien restreindre ses facultés morales, rabaisser ses désirs, cesser son activité et toute émotion génératrice, devenant ainsi une brute, ... Ce n'est pas pour le bonheur seul que la destinée nous appelle, c'est pour l'auto-perfectionnement.* [5] »

Ainsi, Constant énonce que les finalités éthiques de la réalisation d'un système de liberté ne résident pas dans la maximisation du bonheur, mais dans le développement et l'enrichissement de la personnalité. Ce point de vue rejoint l'humanisme en vogue alors en Allemagne, et était peut-être, dans le cas de Constant, explicable par son goût pour la philosophie kantienne, et par l'influence de ses nombreux amis allemands, dont Schiller Wilhelm von Humboldt .

Permettre la plus large sphère possible de développement individuel signifie, pour Constant, de restreindre l'action gouvernementale aux plus étroites limites possibles :

« *Lorsqu'il n'y a pas de nécessité absolue de légiférer et que la société n'est pas menacée d'être renversée, et à chaque fois, que la législation n'apporte qu'une amélioration hypothétique, elle doit alors s'abstenir, laisser faire, et garder le silence* [6]. »

On parvient à la même conclusion via une autre ligne de raisonnement. Pour que l'activité individuelle subisse une atteinte, il faut que le jugement individuel cède la place à l'avis du gouvernement. Or, peu importe avec quelle ténacité les partisans de l'action de l'État s'accrochent à des termes abstraits, en dernière analyse, leur programme appelle au remplacement du jugement individuel par l'avis de représentants du gouvernement, et cet aspect du problème peut être résumé par la question suivante: y a-t-il de bonnes raisons de supposer que les fonctionnaires du gouvernement prendront en règle générale des décisions plus intelligentes en matière de législation, que les personnes concernées ? Constant croit que la réponse est négative, et développe une analyse intéressante des inconvénients de la prise de décision par le gouvernement [7].

En premier lieu, les représentants du gouvernement sont vraisemblablement choisis, directement ou indirectement, par les personnes mêmes qu'ils sont censés diriger, il est donc

peu probable que leurs actions avantageront la société dans son ensemble. En fait, les fonctionnaires vont probablement partager les préjugés et les points de vue restreints d'une majorité relativement peu éclairée, plutôt que les valeurs et la pensée de la minorité progressiste et innovante.

En outre, Constant a fait la liste de certains autres éléments indésirables :

1. Les erreurs dans la législation ont des effets qui se propagent dans toute la société, tandis que les erreurs des individus sont limitées dans leurs conséquences à un cercle beaucoup plus restreint;
2. Les effets de lois erronées ne tomberont pas sur le législateur, qui a donc moins d'intérêt à les corriger (peu d'intérêt en proportion de leurs mauvais effets) qu'un citoyen qui en subira les conséquences ;
3. Le fait que le législateur soit éloigné des effets de son action augmente le temps nécessaire pour la modifier si elle s'avère néfaste, bien plus que dans un cas restreint à la seule initiative individuelle ;
4. Etant donné que les législateurs sont en permanence jugés par des observateurs hostiles, la modification des erreurs implique une perte de prestige, et s'avère ainsi difficile ;
5. Enfin, légiférer systématiquement a le défaut de toutes les décisions collectives: c'est un « compromis entre les préjugés et la vérité, entre les intérêts et le principe », alors que les décisions prises par les individus ont davantage de chance d'être plus « pures » à cet égard.

Ainsi, conclut Constant, bien que dans un régime de laissez-faire, nous devions renoncer à de nombreuses actions providentielles de la part de l'Etat, les coûts des erreurs dans la législation sont si grands que, au final, le sacrifice vaut la peine.

Le domaine de la liberté individuelle est ainsi délimité par un système de droits comprenant les critères chers aux libéraux classiques: la liberté personnelle (y compris l'abolition de l'esclavage des Noirs et de toutes les autres formes de servitude involontaire), la liberté de religion, la liberté de la presse, la liberté d'entreprendre, etc.

Constant s'occupait peu des questions économiques. Dans ce domaine, il a été un disciple d'Adam Smith et JB Say, tout en affirmant le principe de non-intervention économique dans des termes encore plus absolus [8].

La philosophie politique

L'aspect le plus intéressant de la pensée de Constant est sa philosophie politique, et c'est ce que nous allons évoquer ici.

En un sens, sa théorie politique peut être considérée comme une réplique à celle de Jean-Jacques Rousseau, dont les idées dans ce domaine avaient une influence croissante à la fin du 18e siècle, jusqu'à constituer l'idéologie officielle jacobine et démocratique. Comme Locke, Rousseau défendait l'idée de contrat social avec cependant une différence : alors que le philosophe anglais se servait de cette notion comme d'une fondation pour les droits civiques, Rousseau préconisait l'effacement total de l'individu au profit de la communauté.

Sans faire de simplification excessive, on peut affirmer que les idées de Rousseau rejoignent le système de Hobbes, dans lequel le despote est remplacé par la société et tient lieu de grand Léviathan. En effet Rousseau a reconnu les dangers liés au modèle de société qu'il recommande, et a estimé que, pour contrebalancer la perte de ses droits, l'individu prendrait une part strictement égale aux autres individus dans la détermination et l'exercice de la « volonté générale ».

En énonçant l'idée que la vie en société entraîne nécessairement l'aliénation totale des libertés individuelles, Rousseau a été l'initiateur de la notion de liberté comme état de soumission égale des individus à l'intérêt de la communauté et de participation égale dans l'exercice du pouvoir politique.

Constant était convaincu que cette course à la souveraineté populaire initiée par Rousseau ne représentait pas du tout une rupture avec le modèle historique. Car en réalité, les penseurs comme Rousseau dénonçaient l'exercice du pouvoir par un homme ou un petit nombre d'hommes, mais leur colère était dirigée contre les détenteurs du pouvoir, et non contre le pouvoir lui-même. Au lieu de l'abolir, ils ne révaient de le déplacer. Ainsi ce qui constituait un réel fléau a été considéré comme une conquête [9].

Constant admet l'idée de souveraineté du peuple, dans le sens où l'autorité conférée par le peuple est légitime. Mais cette conception de la souveraineté n'implique pas que ceux qui sont investis de la souveraineté puissent régner en maître sur les individus. Au contraire, l'auteur dit qu'il subsiste dans l'existence humaine une part nécessairement individuelle et indépendante, et dont les droits doivent échapper à toute compétence sociale [10].

En analysant la conception rousseauiste de la liberté, Constant a saisi l'occasion d'entamer une intéressante explication historique de la pensée rousseauiste. Il distingue deux acceptations de la liberté : la liberté des anciens et celle des modernes, et affirme que Rousseau, ainsi que les Jacobins pendant la Révolution, ont tenté de réintroduire le type de liberté qui existait dans les républiques de l'Antiquité, mais qui pour des raisons historiques, était désormais dépassé. Cette analyse peut exiger quelques explications.

Au 18e siècle, l'engouement pour les penseurs antiques atteint de telles proportions que l'on peut parler d'un véritable « culte ». L'image communément admise du citoyen antique naturellement austère et vertueux a conduit à se demander si les institutions produites par ces anciens pourraient être reproduites en France avec la même réussite. Ce culte atteint son pic lors de la Révolution, et en particulier avec le triomphe des Jacobins.

Or, dans les faits des dizaines de milliers d'innocents ont été envoyés à la mort, des villes ont été rasées et des guerres à répétition ont eu lieu, le tout justifié par l'invocation de la notion vague, mais surévaluée de la « *liberté des Anciens* ». Cette acceptation des pires formes de tyrannie – allant d'arrestations arbitraires aux procès iniques en passant par la conscription, cet « impôt du sang » – aux cris sans doute sincères de « liberté ! », a entraîné une grande confusion dans les esprits. Les conservateurs en sont souvent arrivés à la conclusion que les excès tyranniques étaient en quelque sorte liés à un « excès de liberté », et que dans le futur, la tyrannie jacobine pourrait être évitée par une répression impitoyable de toutes les tendances libérales.

Les deux sens du mot liberté

Mais, explique Constant, le point crucial dans cette affaire résidait dans les deux sens du mot « liberté » : l'acceptation antique – consistant en la soumission égale des citoyens devant l'État et

en leur égalité dans les affaires publiques – était parfaitement compatible avec toutes les mesures détruisant la seconde espèce de liberté, la liberté moderne. Cette acception dernière concernait surtout la vie privée, dans laquelle l’activité politique joue un rôle très subordonné :

« Informez-vous, tout d’abord, messieurs, sur ce que de nos jours, un Anglais, un Français, un habitant des États-Unis d’Amérique, entend par le mot « liberté ». Cela signifie pour les citoyens de ne se soumettre à rien d’autre que la loi, celle-ci garantissant qu’on ne puisse pas être arrêté, détenu ou mis à mort, ni maltraité d’aucune façon par conséquence de la volonté arbitraire d’un ou plusieurs individus. Cela signifie pour tout le monde le droit d’exprimer son opinion, de choisir et d’exercer sa profession; de disposer de ses biens et même d’en abuser; d’aller et venir sans avoir à obtenir d’autorisation, et sans avoir à en rendre de comptes. Cela signifie pour chaque homme, le droit de s’affilier avec d’autres individus, soit par communauté d’intérêts, soit pour consacrer son temps d’une manière plus conforme à ses inclinations et ses fantasmes. Enfin, c’est le droit pour chacun d’influencer le gouvernement, soit par la nomination de tous ou de certains fonctionnaires, soit par des représentations, des pétitions et des demandes[11]. »

Constant fait quelques observations pour expliquer que la liberté politique ne peut pas l'emporter sur les libertés individuelles :

« Le citoyen le plus obscur de Rome ou de Sparte constituait un pouvoir. Ce n’est plus le cas chez le simple citoyen de la Grande-Bretagne ou des États-Unis. Son influence personnelle est un élément imperceptible de la volonté générale qui imprime au gouvernement sa direction [12]. »

Même si un tel mode de vie pouvait être désirable, l’homme ne peut se contenter d’être un simple animal politique dans le sens proposé par les anciens. Ainsi, la préservation de la liberté au sens moderne devient primordiale.

Rousseau avait fait valoir que, dans un système de peuple souverain, il n’y avait plus besoin de garanties contre le pouvoir d’État : puisque le souverain c’est l’ensemble des citoyens, on ne saurait imaginer qu’il agirait contre les citoyens. Les failles de ce raisonnement assez simpliste en ont été mises en lumière par Constant :

« Dès que le souverain fait usage de la force dont il dispose, c’est à dire, dès qu’il est nécessaire de procéder à une intervention pratique de l’autorité, on constate que le souverain ne pouvant pas exercer le pouvoir lui-même, il délègue celui-ci L’emploi de la force est alors nécessairement à la disposition d’un individu ou de quelques individus, qui agissent dans le nom de tous [13]. »

A une époque où la démocratie moderne en était à ses balbutiements, Constant a insisté sur une vérité que les démocrates doctrinaire de l’école rousseauiste avaient tendance à négliger : «*Les gens qui peuvent faire tout ce qu’ils souhaitent sont aussi dangereux, voire plus dangereux qu’un tyran, car il est certain qu’une tentation tyrannique plane sur ces droits accordés au peuple.* »[14]

Les pires outrances de la Terreur peuvent être considérés comme une application logique des principes de Rousseau, et « *le contrat social, si souvent associé à la liberté, s’avère l’auxiliaire le plus terrible de toute forme de despotisme.* »

Après avoir établi la nécessité de poser des limites au pouvoir de l'État, Constant a dû chercher un système de garanties efficaces pour maintenir ces limites.

Le constitutionnalisme

Après la Révolution et la période napoléonienne, il est devenu évident que la simple proclamation d'une liste des droits ne constitue en aucune façon une garantie suffisante de la liberté :

Toutes les constitutions qui ont été données à la France ont toutes accordé la liberté individuelle, et sous l'empire de ces constitutions, la liberté individuelle a été systématiquement violée. Une simple déclaration ne suffit pas. Il faut des organismes assez puissants pour employer en faveur des opprimés les moyens de défendre leurs droits[15].

C'est-à-dire que, pour que les droits individuels ne restent pas lettre morte, certaines dispositions institutionnelles doivent être développées et encouragées pour entretenir les garanties constitutionnelles. En un sens, tous les critères chers à Constant – du bicamérisme, à la liberté de la presse en passant par la propriété privée et la liberté religieuse – peuvent être résumés par la nécessité d'édifier des garanties. En général, ces garanties sont de deux sortes : il y a celles qui établies par action de l'Etat, et qui ont à voir avec la forme du gouvernement lui-même, et il y a celles qui émanent de forces extra gouvernementales qui ainsi limitent l'action du gouvernement à une sphère définie.

En ce qui concerne la première catégorie, la pensée de Constant ne représente pas une innovation majeure. Son mérite est d'avoir théorisé une structure performante de l'État libéral, à tel point qu'un éminent historien de la philosophie française pourra dire de lui qu'il a « *inventé le libéralisme.* » [16]

La méthode de limitation du pouvoir central jugée efficace par les libéraux, depuis l'époque de Montesquieu, consistait à transformer l'État contre lui-même, par un système de partage des pouvoirs. L'auteur de L'Esprit des lois a fait observer que « *c'est une expérience éternelle de constater que tous ceux qui possèdent le pouvoir tendent à en abuser... Afin que le pouvoir ne soit point exercé avec abus, il est nécessaire de faire contrôler le pouvoir par le pouvoir.* »

Si l'augmentation de pouvoir d'un organe de l'État est empêché par la résistance des autres organes de l'État, alors on garantit le bien être social des hommes. Car ainsi, la volonté de puissance des fonctionnaires de l'État serait dirigée non pas contre les droits du peuple mais contre le pouvoir des autres fonctionnaires.

Par conséquent, le système de freins et de contrepoids ainsi que la répartition des compétences ne sont pas ce qu'un auteur social-démocrate a appelé des « artifices, si chers aux libéraux [classiques], pour se prémunir contre la possibilité que les gouvernements puissent gouverner »; [17], ils sont plutôt des protections contre l'omnipotence de l'État.

Le système de freins et de contrepoids prôné par Constant, doit intervenir à de nombreux points de la structure du gouvernement, à la façon de la Constitution américaine. Dans ce système, l'on a un parlement bicaméral, avec une Chambre des pairs sélectionnée indépendamment de l'opinion démocratique. Cette institution avait été demandée par le parti libéral modéré dès la première année de la Révolution, et un certain nombre d'historiens, y compris Acton, ont vu dans le rejet de cette proposition les premiers signes inquiétants des dangers du rousseauisme qui devait par la suite aboutir à la Convention.

Ensuite, Constant recommande de séparer les pouvoirs entre le législatif et les ministères (l'exécutif), et entre ces deux branches d'intercaler le pouvoir judiciaire, devant se composer de juges inamovibles. Une autre limite au pouvoir du gouvernement central consiste à décentraliser aux municipalités et départements certains aspects du pouvoir, mais cette idée n'a jamais reçu bon accueil en France, par l'habitude d'un pouvoir monarchique centralisateur [18].

Outre la répartition des compétences, une autre garantie politique des droits se trouve dans une certaine conception de la représentation populaire au sein du gouvernement. Mais Constant a insisté sur la restriction du droit de vote aux seuls détenteurs de droits de propriété. L'efficacité de la démocratie à maintenir la liberté devait, pensait-il, s'appuyer sur un droit de vote limité, et il s'est montré sceptique quant aux avantages d'un système démocratique plus permissif. Il avait vu Napoléon devenir consul à vie et plus tard empereur, sur la base du suffrage universel, et il a constaté sous la Restauration, que ce sont surtout les classes prospères et instruites qui portaient les idées libérales. Les masses des travailleurs se battaient moins pour l'avènement d'un État libéral que pour la préservation de l'ancienne organisation à laquelle ils étaient habitués – en fait, c'est la raison pour laquelle le seul groupe important qui avait intérêt au suffrage universel à cette époque était une aile du parti réactionnaire [19].

Une des principales raisons de la répugnance de Constant à étendre le suffrage s'explique par la question de la propriété :

Si, vous donnez des droits politiques à ceux qui travaillent dans les industries mais ne les possèdent pas, alors ces droits, serviront immanquablement pour ce grand nombre à envahir les propriétés. Ils entendraient alors l'acquérir par une voie malhonnête, au lieu de suivre la bonne voie, celle du travail ... [20].

Bien que la tentative de limiter le droit de vote semble avoir été peu réaliste, Constant a au moins le mérite – comme en témoigne ce passage – d'avoir prévu une des principales caractéristiques de la démocratie moderne.

En plus de la garantie des droits individuels, Constant tenait à certaines garanties supplémentaires. L'une des plus importantes était la liberté de la presse : sa fonction étant de donner une tribune pour ceux dont les droits ont été violés :

Tout le monde sait maintenant que la liberté de la presse n'est rien d'autre qu'une garantie pour que les actes du gouvernement soient portés à la connaissance du public, et que, sans elle, les autorités sont libres d'accomplir leur volonté quitte à entraver la liberté et à placer la vie et les biens de tous les Français dans les mains de quelques ministres [21].

Il considérait les ministres, quelle que soit leur couleur politique comme les « adversaires éternels de la liberté de la presse. » Au cours de sa carrière de député sous la Restauration, Constant a inlassablement combattu tous les expédients qu'un gouvernement ingénieux et soucieux concevait pour interférer avec cette liberté. Il était considéré comme l'expert parlementaire de ce sujet.

Une idée que semble avoir initié Constant est de se prémunir du despotisme par certaines institutions extra gouvernementales permettant de solidariser les citoyens contre l'État dans le cas où, comme au temps de Robespierre, ce dernier deviendrait totalitaire. C'est pour cette raison qu'il a sévèrement critiqué l'esprit d'uniformité et la passion insensée pour une mathématique « symétrie » qui a inspiré bon nombre de mesures révolutionnaires – dont par

exemple, selon la suggestion de Sieyès que les régions, ayant remplacé les provinces traditionnelles, devraient être désignées par un numéro plutôt que par un nom.

« *Il est à noter* », observe Constant, « *que l'unité absolue d'action politique n'a jamais trouvé plus de faveur que dans une révolution faite au nom des droits de l'homme.* » Chaque institution se basant sur la loyauté des hommes constituait un ennemi potentiel pour un État visant à un contrôle total; cela était particulièrement vrai pour l'option du régionalisme:

Les intérêts et les souvenirs qui sont nés des coutumes locales contiennent un germe de résistance que l'autorité s'empresse d'éradiquer. [22].

La religion

C'est dans cette optique que nous devrions également comprendre l'attitude de Constant envers la religion, à laquelle il a consacré de nombreuses années d'études. Ses travaux sur ce sujet ne sont plus lus, mais ils ont contribué à forger l'attitude du dix-neuvième siècle, selon laquelle la religion n'est plus considérée comme une invention des prêtres (« lorsque le premier valet a rencontré le premier imbécile »), mais comme une réponse à un besoin profondément enraciné de l'être humain. Les écrivains du siècle des Lumières avaient, à quelques exceptions près, été violemment hostiles à la religion organisée en général, et en particulier à l'Église catholique. Des penseurs comme Voltaire et Diderot ont explicitement défendu le contrôle de l'Église par l'État, croyant que c'était la seule alternative à un contrôle inverse [23].

Constant, a toutefois estimé que, dans un contexte de tolérance religieuse, la religion pourrait, d'un point de vue strictement politique, remplir le même genre de rôle que le régionalisme. C'est pourquoi il met en garde les philosophes contre la tentation de cumuler pouvoir spirituel et temporel :

Quel est le gain si les prétentions spirituelles cèdent la place à l'autorité politique, mais que ce pouvoir se sert de la religion comme d'un instrument, et agit donc contre la liberté avec une force double? [24]

Constant rompt avec les Lumières et la Révolution, ainsi il était favorable aux idées avancées par les conservateurs comme de Maistre et de Bonald, favorables pour intégrer la notion chrétienne du péché originel dans la base théorique d'un système étatique qui maintiendrait un contrôle ferme sur la nature humaine. Constant n'a pas jugé pertinente « *cette notion bizarre selon laquelle il est admis que parce que les hommes sont corrompus, il faut donner à certains d'entre eux beaucoup de pouvoir ... au contraire, il faut leur donner moins de pouvoir, en combinant habilement des institutions se faisant contrepoids pour échapper aux vices et faiblesses des hommes* » [25].

En outre, son respect des aspects traditionnels de la société ne signifie pas, contrairement aux écrivains conservateurs de son époque, qu'il en était un défenseur. La pierre de touche était pour lui l'emploi de la force dans le cadre du dispositif traditionnel. Il a rejeté à la fois le programme de certains révolutionnaires empressés d'utiliser la force pour détruire les traditions qui ne remplissent pas leurs critères « philosophiques » de valeurs, et le programme des conservateurs, qui généralement recommande l'utilisation du pouvoir d'État pour des emplois diamétralement opposés.

« *Si je rejette les améliorations violentes et forcées, je condamne également le maintien, par la force, de ce que le progrès des idées tend à améliorer et à réformer* » [26].

En dernière analyse, Constant a été autant l'adversaire du conservatisme que du système jacobin, et ce pour les mêmes raisons : le rejet d'une ingérence étatique sur le jugement privé de l'individu. Il est intéressant de noter, à cet égard, que lorsqu'il sera confronté avec les débuts du mouvement socialiste, sous la forme du saint-simonisme, Constant les considérera comme des réminiscences des sociétés fermées du passé : *ils voulaient, dira-t-il, tout simplement être papes de l'organisation économique de la société, et prêtres de Memphis et de Thèbes sur la vie intellectuelle* [27].

Benjamin Constant est enfin une réfutation personnifiée du stéréotype du libéral classique antireligieux, utilitaire, et fanatiquement démocratique – un stéréotype qui est souvent employé par les conservateurs contemporains qui amalgament le libéralisme classique avec le radicalisme philosophique. Et pour tous les lecteurs sincèrement intéressés par la découverte du libéralisme, les œuvres Constant peuvent être une bonne entrée en matière.

Source : New Individualist Review, 1961 – [//mises.org/daily/4740](http://mises.org/daily/4740)

Traduit par l'Institut Coppet

[1] La biographie la plus complète de Constant en anglais est celle d'Elisabeth Schermerhorn, *Benjamin Constant: His Private Life and His Contribution to the Cause of Liberal Government in France* (New York: Houghton Mifflin, 1924).

[2] Publié à Hanovre, en 1813. Reproduit dans Edouard Laboulaye, éd.; *Cours de Politique Constitutionnelle* (Paris: Guillaumin, 1872), vol. II, p. 129-282. Il y a eu plusieurs traductions en anglais de *L'Esprit de conquête*, ce livre donne un bon exemple de la pensée politique de Constant.

[3] La difficulté de beaucoup de libéraux français à adhérer à un ordre social spontané et non orienté a été soulignée par FA Hayek, cf. son essai, « Vrai et faux individualisme », dans *Individualisme et ordre économique* (Chicago: University of Chicago Press, 1948).

[4] Cf. Michel Henri, *L'Idée de l'Etat*.

[5] *Cours de Politique Constitutionnelle*, vol. ii, p. 559.

[6] *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri* (Paris: Dufard, 1824), p. 70.

[7] Ibid., p. 55-70.

[8] Ibid., p. 14.

[9] Cours, vol. i, p. 9.

[10] Ibid.

[11] Ibid., vol. ii, p. 541.

[12] Ibid., p. 545.

[13] Ibid., vol. i, p. 10-11.

[14] Ibid., p. 280.

[15] Ibid., p. 146.

[16] Emile Faguet, *Politiques et moralistes du Dix-Neuvième Siècle* (Paris: Société Française d'Imprimerie, 1891), p. 255.

[17] Harry K. Girvetz, *L'évolution du libéralisme* (New York, Collier, 1963), p. 105. Dans ce passage, le professeur Girvetz va jusqu'à inclure la « déclaration des droits ». Comme il préfère se considérer comme un « libéral », son livre se révèle être une bonne illustration de sa propre thématique.

[18] Les idées constitutionnelles de Constant sont développées dans ses *Principes de Politiques et de Réflexions sur les Constitutions et les Garanties*, reproduits dans le Cours, vol. i, p. 1-381.

[19] Georges Weill, *La France sous la Monarchie Constitutionnelle* (Paris: Alcan, 1912), p. 5.

En règle générale, les conservateurs ont rejeté la démocratie au 19ème siècle en raison de son lien avec la Révolution française, et parce qu'ils la considéraient comme faisant partie intégrante du système libéral. Mais le courant de pensée conservateur, qui s'est penché sur la démocratie par calcul, dans le but de priver les classes moyennes libérales de leur prédominance dans les assemblées législatives, était suffisamment important pour mériter plus d'attention. Sa principale conséquence a été la mise en place du suffrage universel dans la Constitution de la Confédération allemande du Nord, en 1867, par Bismarck, constitution qui était explicitement guidée par l'examen vient d'être cité (cf. Gustav Mayer, *Bismarck und Lassalle*[Berlin: Dietz , 1928], p. 33-39). Si les masses sont antilibérales, la démocratie peut être autant un péril pour la liberté que tout autre système. Ce fait s'est même imposé à l'attention de ses propres panégyristes, car cette hypothèse reflète la controverse sur les libertés civiles aux États-Unis; et ce problème est parfois résumé par cette question: « Si on le soumettait à un référendum, le Bill of Rights pourrait-il obtenir la majorité dans l'Amérique d'aujourd'hui ? »

[20] Cours, vol. I, p. 55.

[21] Ibid., p. IX.

[22] Ibid., vol. II, p. 170-171.

[23] Martin Kingsley, *French Liberal Thought in the Eighteenth Century* (Paris, Tourniquet, 1954), p. 136-37.

[24] Filangieri, p. 27.

[25] Cité dans Georges de Lauris, *Benjamin Constant et les Idées Libérales* (Paris, Plon, 1904), p. 6.

[26] Cours, vol. II, p. 172.

[27] Sébastien Charléty, *Histoire du Saint-Simonisme* (Paris: Hachette, 1896), p. 54.